

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

Représentée par son président, Monsieur Didier GAILHAGUET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Numéro de Siret : 77572258000062

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 60 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (60 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 653 899 €.

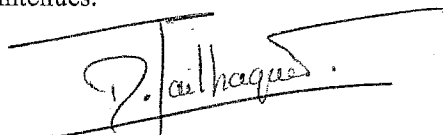
Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :


Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

FEDERATION FRANÇAISE
DES SPORTS DE GLACE
41-43 rue de Reuilly
75012 Paris
Tél. : 01 43 46 10 20
Fax : 01 43 46 99 78

Fait à Paris, le 16 NOV. 2017

 LA DIRECTRICE DES SPORTS
Pour la directrice des sports
adjointe à la directrice des sports
Chef de service
Nathalie GUVILLIER

WISE LE 16/11/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 20015.60882

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Action 1	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Structuration fédérale	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	910 000 €	773 000 €	733 500 €	176 500 €
Action 2	910 000 €	773 000 €	733 500 €	176 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	910 000 €	773 000 €	733 500 €	176 500 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	276 000 €	189 000 €	189 000 €	87 000 €
Action 2	276 000 €	189 000 €	189 000 €	87 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	276 000 €	189 000 €	189 000 €	87 000 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents	78 000 €	50 000 €	50 000 €	28 000 €
Action 2	78 000 €	50 000 €	50 000 €	28 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	78 000 €	50 000 €	50 000 €	28 000 €
Collectifs senior / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral	380 000 €	380 000 €	380 000 €	0 €
Action 2	380 000 €	380 000 €	380 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Action 2	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	160 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	54 000 €	43 900 €	43 899 €	10 101 €
Action 3	54 000 €	43 900 €	43 899 €	10 101 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 000 €	13 900 €	13 899 €	8 101 €
Accompagnement sanitaire préventif	32 000 €	30 000 €	30 000 €	2 000 €
Formation continue des CTS / Collectifs nationaux - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 4	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Formation des officiels - Mise en œuvre des formations des officiels et dirigeants	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Formations des entraîneurs - Accroître les compétences des entraîneurs bénévoles	30 000 €	8 000 €	8 000 €	22 000 €
Action 4	30 000 €	8 000 €	8 000 €	22 000 €
Formations fédérales	30 000 €	8 000 €	8 000 €	22 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	76 500 €	16 500 €	12 500 €	64 000 €
Action 1	68 000 €	12 500 €	12 500 €	55 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	8 000 €	8 000 €	52 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	4 000 €	2 500 €	2 500 €	1 500 €
Action 3	8 500 €	4 000 €	0 €	8 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	8 500 €	4 000 €	0 €	8 500 €
TOTAL	2 284 500 €	1 863 400 €	1 813 899 €	470 601 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

160 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 653 899 €



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Codre réservé au destinataire du relevé :

--

Identification du compte pour une utilisation nationale			
17515	90000	08087106430	29
code	sigle	numéro	classe

Désignation		RIC
CE ILE-DE-FRANCE		CEPAFRPP751

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1751	5900	0008	0871	0643	029
titulaire du compte						

FED FRANÇAISE DES SPORTS DE